

**ENGAGEMENT DE L'ÉLEVEUR DANS LE PROGRAMME
DE MAÎTRISE DE LA BVD – Maladie des muqueuses**

Je soussigné(e)

Demeurant à

Téléphone _ _ - _ _ - _ _ - _ _

N° de cheptel _ _ _ _ _ Vétérinaire sanitaire

Suite à la mise en évidence de circulation virale, souhaite engager mon cheptel dans le programme de maîtrise de la BVD

A ce titre, je m'engage formellement à :

- Faire dépister tous mes animaux de moins de 24 mois n'ayant pas de statut BVD en analyse PCR de mélange. Le coût de l'analyse pour 2017 est de 4 € HT, avec une prise en charge par GDS Creuse de 20 %, soit un coût final pour l'éleveur de 3,20 € HT.
- Selon les prescriptions, dépister les veaux à naître par PCR BVD sur cartilage auriculaire. Le coût de l'analyse pour 2017 est de 6,80 € HT, avec une prise en charge par GDS Creuse de 20 %, soit un coût final pour l'éleveur de 5,44 € HT.
- Eliminer le plus rapidement possible les animaux confirmés IPI.
- Ne pas commercialiser vers l'élevage d'animaux ayant un résultat virologique positif.
- Vacciner les génisses avec un vaccin protection fœtale avant la mise à la reproduction (en fonction du contexte, extension de la vaccination à toutes les femelles reproductrices).
- Prendre les précautions nécessaires lors de l'introduction d'un animal.

Et ce pour une durée de 12 mois à compter de la date ci-dessous. Le présent engagement sera prolongé par tacite reconduction.

- Le suivi de mon dossier est réalisé par GDS Creuse.
- J'autorise le Laboratoire Départemental à communiquer à ce dernier les résultats des analyses effectuées sur les animaux de mon cheptel.
- J'accepte une utilisation non-nominative et à visée statistique des données de mon élevage par GDS Creuse.
- La sortie de plan est possible sur simple courrier à GDS Creuse

Fait à le

L'éleveur :